CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E65196** **VALABLE JUSQU'AU** **09/02/2027**

ÉDITÉ LE **27/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/05/1999
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/10/2013
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO b423343912

Siret : **423 343 912 00048**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 00 34456-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021954365604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021954365604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **DESRUES - GUINARD ET ASSOCIES**

12 RUE DU DOCTEUR JEAN THIBOUMERY
35400 SAINT-MALO

Téléphone : 02 99 82 03 03 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : stmalo@desruesplomberie.fr

Responsabilité légale :
GUINARD BENJAMIN PRÉSIDENT / BOTTARD ANTHONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/01/2026
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/01/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.